

Démarche : Appel à projet Auvergne-Rhône-Alpes 2026 « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet Reconnaissance de GIEE

Organisme : Service régional d'Economie Agricole (SREA)

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

Appel à projets pour obtenir la reconnaissance en tant que GIEE

Dossier de candidature à finaliser avant le 5 juin 2026 avant minuit

RAPPEL : la structure porteuse de la demande de reconnaissance GIEE est la structure à laquelle adhèrent obligatoirement tous les membres du collectif

NB. Pour solliciter un financement de l'animation du projet, vous devez renseigner un autre volet du présent appel à projets : financement de GIEE reconnu ou en cours de reconnaissance au présent appel à projets.

Informations sur la plate-forme :

Pour toute question liée à la plateforme :

- consultez le tutoriel <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>
- adressez-vous à contact@demarches-simplifiees.fr

Pour visualiser l'ensemble des questions posées et des pièces à fournir, vous pouvez imprimer le formulaire

INFORMATIONS sur l'appel à projets "reconnaissance de GIEE

Pour le projet de GIEE, consultez, avant de commencer votre dossier, le cahier des charges de l'AAP, volet "reconnaissance en tant que GIEE " à télécharger sur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/La-reconnaissance-et-le>

Contacts à la DRAAF : voir les noms et coordonnées dans le cahier des charges

Si vous souhaitez demander un financement CASDAR pour la mise en œuvre du projet du futur GIEE, renseignez le formulaire du volet "financement d'un GIEE reconnu ou en cours de reconnaissance" du présent appel à projets

RAPPELS

Rappel :

- Le dossier est à valider au plus tard le 5 juin 2026 avant minuit
- Vous pouvez, jusqu'à la clôture de l'appel à projets, revenir à tout moment sur votre dossier avec vos identifiants
- au delà de cette date, le demandeur n'est plus autorisé à modifier le dossier qu'il a

ATTENTION :

Vous rentrez ici dans la saisie de votre dossier de demande de reconnaissance en tant que GIEE.

Vous devez porter un soin particulier à la rédaction de votre dossier. Notamment, veuillez vous assurer que votre candidature est explicite vis-à-vis des 10 critères d'éligibilité détaillés dans le cahier des charges. En effet, pour des raisons d'organisation matérielle, l'audition des candidats n'est pas envisageable. L'engagement du porteur ne peut se faire que sur la seule foi des renseignements portés au formulaire ci-après.

Intitulé du projet

Maximum l'équivalent de 2-3 lignes sur une page A4

Cette candidature fait-elle suite à un projet d'émergence financé par la DRAAF ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, dans le cadre de quel appel à projets ?

Rappel : toute demande de reconnaissance en tant que GIEE faisant suite à une phase d'émergence financée par l'Etat doit être appuyée sur le bilan de cette émergence. Le compte-rendu technique correspondant (modèle fourni par la DRAAF) doit être envoyé à la DRAAF avant la clôture de l'appel à projets

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ - Appel à projets 2024 émergence GIEE

☐ - Appel à projets 2024 émergence groupe "Ecophyto 30 000"

☐ - Appel à projets 2025 émergence GIEE

☐ - Appel à projets 2025 émergence groupe "Ecophyto 30 000"

Cette candidature fait-elle suite à une première période de reconnaissance qui est arrivée à terme (ou qui arrive à terme prochainement) ?

Rappel : toute nouvelle demande de reconnaissance en tant que GIEE faisant suite à une première période de reconnaissance doit être appuyée sur le bilan de cette dernière (compte-rendu selon modèle DRAAF à envoyer à la DRAAF avant la clôture de l'appel à projets) et présenter un nouveau projet (objectifs, plan d'actions).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Représentant légal de la structure candidate à la reconnaissance GIEE

La structure candidate à la reconnaissance en tant que GIEE est la structure à laquelle adhèrent tous les agriculteurs/exploitations qui participent au projet de groupe.

Nom du représentant légal

Prénom

Adresse électronique

Téléphone

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pouvoir habilitant le signataire à engager la personne morale candidate

lorsque la demande est signée par une personne différente du président

Personne de la structure qui sera référente de la DRAAF pour le suivi du projet

Nom du-de la référent-e pour le suivi

Prénom

Structure dans laquelle travaille la référent-e pour le suivi du prpjct

Si la structure est différente de la structure juridique porteuse du collectif et de la candidature en tant que GIEE

Adresse postale

Si la structure est différente de la structure juridique porteuse du collectif et de la candidature en tant que GIEE

Fonction au sein de la structure

Adresse électronique

Téléphone

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ CV de la personne en charge du suivi du futur GIEE

Description succincte du projet

Resumé du projet

En 1 500 à 2 000 caractères maxi (espaces non compris), ce résumé sert :

- aux instructeurs à se remémorer rapidement le projet

- si le collectif est reconnu GIEE : à construire la fiche de communication sur le futur GIEE qui sera mise en ligne sur le site

<https://collectifs-agroecologie.fr/>

Ce résumé doit comporter :

- les motivations de départ

Appel à projet Auvergne-Rhône-Alpes 2026 « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet Re

- les actions prévues

- des explications sur la performance recherchée, à la fois économique, environnementale et sociale du projet au regard de l'agro-écologie

- ce qui est prévu en termes de diffusion, mobilisation d'autres agriculteurs / essaimage

En cas d'attribution de la reconnaissance, le groupe sera sollicité pour transmettre rapidement une photo illustrative du projet et/ou des membres du collectif dans le paysage agricole du territoire (en fichier séparé format image type jpg).

Merci d'anticiper à l'occasion des réunions du groupe !

Calendrier de mise en oeuvre du projet

Date de début du projet

Pour information : dans le cadre du financement de l'animation du futur GIEE (demande à formuler dans un volet distinct de l'appel à projets), seules seront éligibles au financement les actions postérieures à la parution de l'arrêté de reconnaissance.

Date de fin du projet

Durée (en mois)

La durée du projet doit être en rapport avec le fond du projet (les changements de pratiques qui seront mis en oeuvre). La durée totale doit être d'au moins 3 ans (minimum = 36 mois).

Si vous sollicitez en parallèle un financement auprès de la DRAAF pour l'accompagnement du collectif futur GIEE, veuillez choisir une durée multiple de 3 ans pour être en phase avec la durée des financements et faire coïncider les bilans à fournir.

Sachant qu'un GIEE peut solliciter au maximum 2 financements successifs, avec un bilan entre les 2.

Groupe d'agriculteurs engagés dans le projet

Nombre d'exploitants agricoles engagés (nombre d'agriculteurs.rices)

Nombre d'exploitations agricoles du projet (unités de production)

dont nombre d'exploitations d'EPLEFPA

EPLEFPA : établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Une ferme de lycée agricole peut être membre du collectif

Trouver l'exploitation de lycée de votre territoire sur <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Decouvrez-les-exploitations-et>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Carte de localisation des exploitations du collectif

Une carte avec localisation manuelle convient

Déposer le fichier au format pdf sur la plate-forme

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Appel à projet Auvergne-Rhône-Alpes 2026 « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet Re

☐ Liste des exploitants / diagnostic initial :

à transmettre au format .xls (Microsoft Excel) ou .ods (LibreOffice calc). Le fichier est disponible aux 2 formats Excel et LibreOffice sur le site de la DRAAF : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/La-reconnaissance-et-le>

SAU des exploitations engagés dans le GIEE (ha) :

Somme des SAU des membres engagés dans le projet (voir somme calculée automatiquement dans le tableau fourni)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Engagement individuel signé de chaque exploitant pour participer au GIEE

Un seul fichier pdf de tous les engagements individuels à la suite.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Diagnostics agroécologiques

Un seul fichier pdf de tous les diagnostics individuels à la suite.

Ils doivent être disponibles au dépôt de la candidature pour la majorité des exploitations.

Les quelques-uns non disponibles seront à réaliser dans l'année qui suit la reconnaissance éventuelle et seront à déposer également via la messagerie de la plate-forme

Rappel sur l'évolution de la composition du groupe

Le groupe peut évoluer au cours de la période de reconnaissance GIEE avec la mise en oeuvre du projet (ajouts, modifications, retraits d'exploitations agricoles) ; pour officialiser ces évolutions, contactez la DRAAF qui vous informera des formalités nécessaires. La liste mise à jour devra être transmise à la DRAAF chaque année avant le 15 mars.

Principale production concernée par le projet:

Principale orientation de production des exploitations du collectif

Choisir dans la liste proposée celle qui correspond à la majorité des exploitations du collectif.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Apiculture

☐ Arboriculture

☐ Élevage

☐ Grandes cultures

☐ Horticulture - pépinière - PAPAM

☐ Maraîchage

☐ Polyculture-élevage

☐ Polycultures

☐ Viticulture

Détail de l'orientation de production

Précisez éventuellement le champ choisi précédemment

Appel à projet Auvergne-Rhône-Alpes 2026 « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet Re Agriculteur.rice représentant.e du collectif au sein de la structure porteuse

Nom de l'agriculteur.rice référent.e

C'est l'agriculteur.rice, membre du collectif candidat à la reconnaissance, qui pourra éventuellement témoigner au nom du collectif.

Prénom

Téléphone

Adresse électronique

Territoire concerné par le projet et dans lequel se situent les exploitations impliquées

Dénomination du territoire

Départements concernés par le projet

Département concerné par le projet

Département concerné par le projet

Département concerné par le projet

Type de territoire

Choisir dans la liste déroulante

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Agglomération / communauté de communes
- ☐ Aire d'alimentation de captage
- ☐ Département
- ☐ Natura 2000
- ☐ PAEC (zone de projet agro-environnemental et climatique)
- ☐ Parc naturel régional
- ☐ Parc national
- ☐ Pays
- ☐ Petite région agricole
- ☐ Région

Appel à projet Auvergne-Rhône-Alpes 2026 « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet Re

☐ Site pilote eau et bio

☐ Zone AOC/AOP/IGP

☐ Autres

Autre type de territoire (2 maxi)

Choisir dans la liste déroulante

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Agglomération / communauté de communes

☐ Aire d'alimentation de captage

☐ Département

☐ Natura 2000

☐ PAEC (zone de projet agro-environnemental et climatique)

☐ Parc naturel régional

☐ Parc national

☐ Pays

☐ Petite région agricole

☐ Région

☐ Site pilote eau et bio

☐ Zone AOC/AOP/IGP

☐ Autres

Caractéristiques générales et agricoles du territoire

Localisation, principales activités, dynamiques, structures, démarches de territoire ..

Enjeux territoriaux : actuels, évolution récente, perspectives.

Diagnostic AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) sur les 3 plans : économique, environnemental, social ...

Maximum : 2 000 caractères (espaces non compris)

Zonages existants en relation avec le territoire du projet

préciser :

- les zonages réglementaires sur le plan environnemental [captage, zone vulnérable, NATURA 2000,...]

- autres zonages le cas échéant

La problématique, les objectifs poursuivis par le collectif dans le projet et les indicateurs de résultats attendus

Thématique principale abordée dans le projet

Appel à projet Auvergne-Rhône-Alpes 2026 « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet Re

Choisir dans la liste déroulante (1 seul choix)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Agriculture biologique
- ☐ Agroforesterie, haies
- ☐ Amélioration fertilisation, autonomie en azote, légumineuses
- ☐ Autonomie alimentaire des élevages
- ☐ Biodiversité naturelle et biodiversité cultivée (semences, variétés)
- ☐ Certification environnementale
- ☐ Changement climatique
- ☐ Changements de systèmes, diversification des assolements
- ☐ Conditions de travail
- ☐ Conservation des sols
- ☐ Couverts végétaux
- ☐ Création et maintien de l'emploi et diversification de l'activité
- ☐ Démarches de filières et signes de qualité
- ☐ Démarches de territoires
- ☐ Échanges entre agriculteurs et avec la société
- ☐ Énergie et valorisation de la biomasse (dont méthanisation)
- ☐ Gestion quantitative et qualitative de l'eau
- ☐ Gestion sanitaire des troupeaux et alternatives aux antibiotiques
- ☐ Mutualisation des outils de production
- ☐ Produits phytos : réduction d'usage et alternatives

Autre thématique au coeur du projet

Choix multiple possible (5 maximum) :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Agriculture biologique
- ☐ Agroforesterie, haies
- ☐ Amélioration fertilisation, autonomie en azote, légumineuses
- ☐ Autonomie alimentaire des élevages
- ☐ Biodiversité naturelle et biodiversité cultivée (semences, variétés)
- ☐ Certification environnementale
- ☐ Changement climatique
- ☐ Changements de systèmes, diversification des assolements
- ☐ Conditions de travail

Appel à projet Auvergne-Rhône-Alpes 2026 « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet Re

☐ Conservation des sols

☐ Couverts végétaux

☐ Création et maintien de l'emploi et diversification de l'activité

☐ Démarches de filières et signes de qualité

☐ Démarches de territoires

☐ Échanges entre agriculteurs et avec la société

☐ Énergie et valorisation de la biomasse (dont méthanisation)

☐ Gestion quantitative et qualitative de l'eau

☐ Gestion sanitaire des troupeaux et alternatives aux antibiotiques

☐ Mutualisation des outils de production

☐ Produits phytos : réduction d'usage et alternatives

Problématique initiale à l'origine du projet

Exposez-la en la reliant :

- aux enjeux du territoire exposés précédemment et auxquels le projet pense répondre ;

- aux diagnostics agroécologiques de durabilité réalisés sur les exploitations.

Précisez s'il s'agit de modifier ou bien de consolider les systèmes/modes de production/les pratiques agronomiques

Les objectifs stratégiques ciblés par le projet en termes de durabilité des exploitations du collectif (ou triple (voire multi) performance (économique, environnementale et sociale, voire sanitaire)

Dans une logique de projet, présentez-les précisément, en les chiffrant à l'aide d'indicateurs de résultats. Précisez la valeur de chaque indicateur :

- au début de projet (t0)

- et la valeur-cible en fin de projet c'est-à-dire la valeur que le collectif souhaiterait atteindre comme résultat des changements de pratiques mis en oeuvre.

Rappel : il n'est pas demandé au groupe de s'engager à atteindre les objectifs cibles.

L'intérêt des indicateurs est de fournir les éléments pour alimenter l'analyse des effets des changements de pratiques opérés et en tirer des enseignements pour capitaliser.

Ces indicateurs seront donc renseignés dans le bilan triennal et dans le bilan de fin de projet.

Précisez si ces objectifs concernent chaque exploitation ou le groupe dans son ensemble.

Dans une logique de gestion de projet, les actions qui sont présentées dans le plan d'actions servent à essayer d'atteindre ces objectifs.

Informations sur les indicateurs dans une logique projet : https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2021_ReuInfoAAP_DiaposIndicateurs_cle87ff63.pdf

Objectifs de performance économique :

Objectif de performance économique :

Objectif de performance économique :

Objectif de performance économique :

Objectifs de performance environnementale :

Objectif de performance environnementale :

Objectif de performance environnementale :

Objectif de performance environnementale :

Objectifs de performance sociale

Objectif de performance sociale :

Objectif de performance sociale :

Objectif de performance sociale :

Les actions prévues dans le projet

Précisions

Le projet comporte obligatoirement plusieurs actions qui doivent concourir à l'atteinte des objectifs de triple performance cités ci-dessus.

Elles doivent relever de l'agroécologie, c'est-à-dire comporter une dimension systémique et ne pas consister simplement en une optimisation des pratiques existantes.

L'accompagnement du collectif est de 2 natures :

- animation du collectif et de son projet

Appel à projet Auvergne-Rhône-Alpes 2026 « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet Recherche - appui technique pour les changements de pratiques mis en œuvre dans les exploitations

Le plan d'actions doit comporter les 2 types d'actions. Si plusieurs personnes et/ou structures sont sollicitées selon leurs compétences, le préciser.

Expliciter les changements de pratiques ou leviers techniques qui seront mis en œuvre pour essayer d'atteindre les objectifs de triple performance visés.

Argumentez leur choix en vous appuyant sur les résultats des diagnostics des exploitations et sur les résultats attendus (issus de la R&D)

--

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Plan d'actions

Télécharger le fichier proposé, le renseigner et le déposer sur la plate-forme au format .xls (Excel) ou .ods (calc) (modèles dans chaque format disponibles au téléchargement sur le site de la DRAAF : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/l-appel-a-projets-pour-la-reconnaissance-et-le-financement-des-giee-et-de-leur-a315.html>)

Les partenariats mobilisés pour la mise en œuvre du projet

Lister les partenaires par ordre d'importance décroissante

Lister les différents partenaires mobilisés dans la réalisation du projet (voir cahier des charges) **PAR ORDRE d'IMPORTANCE DECROISSANTE**, en indiquant pour chacun d'entre eux :

- le nom (raison sociale)
- l'état d'avancement de ce partenariat (déjà en cours avant le projet, acquis pour le projet, envisagé pour le projet)
- l'objet de ce partenariat (ou rôle du partenaire) ; ex : participation au comité de pilotage, formation, expertise...).

Vous devrez joindre, en annexe à votre dossier, des courriers d'engagement des partenaires dans l'accompagnement de votre projet.

Insérer un champ par partenaire (minimum : 1 partenaire déjà en cours ou acquis pour le projet).

Un partenaire de l'enseignement agricole est un plus. Des exemples de partenariats avec l'enseignement agricole sur le site de l'enseignement agricole (<http://www.adt.educagri.fr/dossiers-thematiques/groupement-dinteret-economique-et-environnemental.html>).

Relations entre établissements et projets CASDAR : des exemples de partenariats avec l'enseignement agricole sur le site de l'enseignement agricole (<https://adt.educagri.fr/dossiers-adt/auvergne-rhone-alpes>)

Relations entre établissements et projets CASDAR :

https://adt.educagri.fr/fileadmin/user_upload/Documents/Acteurs_et_dispositifs/Autres_dispositifs/Casdar/liens_EA_CASDAR_maj_dec2025.pdf

Contact au Service régional formation-développement de la DRAAF : Mathilde CAMPEDELLI (mathilde.campedelli@agriculture.gouv.fr)

Partenaires

Partenaire

--

Partenaire

Partenaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Lettres d'engagement des partenaires cités

Compilées dans un seul fichier (format pdf)

Caractéristiques de la démarche du collectif

Caractère innovant du projet

Préciser en quoi le projet vous semble constituer une démarche innovante par rapport aux pratiques actuelles des agriculteurs du groupe ou par rapport aux pratiques usuelles des agriculteurs du territoire

Durée et pérennité du projet

Justifier la durée du projet au regard des objectifs que le collectif lui a assignés et des moyens alloués.
Indiquer quelles sont les perspectives de poursuite des actions du collectif au-delà de la durée du projet.

Caractère exemplaire du projet, capitalisation et diffusion des résultats

Transférabilité

Précisez en quoi les résultats attendus du projet vous semblent susceptibles d'être transférables à d'autres exploitations et/ou d'autres territoires, comment et à quelles conditions ils pourraient l'être.

Collecte et regroupement des résultats

Décrire les modalités prévues de collecte et de regroupement des résultats et des informations
Rappel ; il est demandé un engagement signé des structures à participer au processus de capitalisation (voir documents à fournir).

Appel à projet Auvergne-Rhône-Alpes 2026 « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet Re

Diffusion

Décrire les modalités prévues de mise à disposition et de diffusion des résultats du projet et les structures impliquées
Rappel : il est demandé (voir décret GIEE) un engagement signé des structures à participer au processus de capitalisation (voir document à fournir).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Engagement du GIEE à transmettre les éléments à capitaliser à la structure qu'il charge de la capitalisation (prévu par la loi)

Télécharger le document, le remplir et le signer puis déposer le scan (format pdf) du document rempli et signé sur la plate-forme.

Si la structure porteuse du GIEE est également celle en charge de la capitalisation : pas d'engagement à fournir

Nom de la structure désignée par le GIEE pour capitaliser les enseignements de ses échanges de pratiques (prévu par la loi)

Raison sociale

Cette structure peut être celle en charge de l'accompagnement du GIEE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Engagement de la structure en charge de la capitalisation à transmettre les éléments de capitaliser à la chambre régionale d'agriculture

Télécharger le document, le remplir et le signer puis déposer le scan (format pdf) du document rempli et signé sur la plate-forme

Pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Statuts de la personne morale dûment déposés et enregistrés

Sauf pour les collectivités, leurs groupements et les établissements publics

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Publication au JO ou récépissé de déclaration à la préfecture :

Pour une association

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Copie de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité

- du/de représentant-e signataire de la demande (Président-e ou personne habilitée)

- portant :

Nom,

Nom d'usage,

Prénom,

Date de naissance.

- Obligatoire sauf pour les collectivités, leurs groupements et les établissements publics.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pour les sociétés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Liste des membres de la personne morale porteuse du futur GIEE

La liste doit indiquer la qualité de ces membres (agriculteur,)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Tout document démontrant que les exploitants agricoles détiennent la majorité des voix dans l'instance décisionnelle

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Procès-verbal de la réunion de l'organe délibérant de la personne morale candidate approuvant le projet :

Autres informations ou pièces justificatives

Tout autre élément que je souhaite transmettre à l'administration

Autre(s) pièce(s) justificative(s)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ajouter tout document qui vous semble utile et non prévu dans le formulaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ajouter tout document qui vous semble utile et non prévu dans le formulaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ajouter tout document qui vous semble utile et non prévu dans le formulaire

Pièces post-instruction

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce post-instruction

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce post-instruction

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce post-instruction

Engagements du demandeur :

J'accepte les mentions légales : afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration, j'autorise l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers me concernant et concernant les exploitants agricoles engagés dans le projet ainsi que l'organisme chargé de la capitalisation et de la diffusion des résultats et expériences du projet. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire le dossier de reconnaissance GIEE vous concernant et concernant les exploitants agricoles engagés dans le projet. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous

Appel à projet Auvergne-Rhône-Alpes 2026 « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet Re
concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service auquel vous adressez ce formulaire. Les documents produits dans le cadre de cet appel à projets sont publics et libres de tous droits patrimoniaux au titre des droits d'auteur ou du droit du producteur de bases de données. Ils pourront en particulier être diffusés librement sur le portail institutionnel (<http://www.agriculture.gouv.fr>, <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr>, <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes>, <https://collectifs-agroecologie.fr/>, <https://aura.chambres-agriculture.fr/>)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

J'autorise : Le ministère chargé de l'agriculture, l'organisme de développement que j'ai choisi pour la capitalisation et le réseau des chambres d'agriculture chargé de la coordination de la capitalisation des résultats et des expériences des GIEE : - à effectuer la prise de vue et la publication d'images sur lesquelles apparaissent des éléments du projet du GIEE pour lequel je demande la reconnaissance ainsi que ses membres, à titre gratuit, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel), - à enregistrer, adapter et utiliser mes propos et mon image, ainsi que celle des éléments des exploitations agricoles du GIEE, afin de réaliser des documents de communication et de valorisation (articles, fiches, ...) sous forme d'interviews ou d'encadrés, à titre gratuit, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel), - à valoriser et diffuser, à titre gratuit, les résultats et les expériences du GIEE fournies au réseau dans le cas d'une reconnaissance éventuelle, dans le cadre de la procédure de bilans de suivi et capitalisation

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je certifie :- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ; - l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes ;

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je m'engage en cas de reconnaissance GIEE :- à fournir à la DRAAF, à réception de l'arrêté de reconnaissance, une photo représentative du collectif dans son territoire, pour illustrer la fiche de communication qui sera réalisée avec les informations du présent formulaire ; - à mettre en oeuvre le projet présenté dans le présent formulaire pour solliciter la reconnaissance GIEE ; - à informer la DRAAF de toute modification des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes, notamment tout changement lié à la personne morale, aux agriculteurs engagés, au territoire concerné, à la durée et à la nature du projet et aux actions engagées ; - à recueillir auprès des agriculteurs engagés dans le projet les données, résultats et expériences nécessaires à l'établissement des bilans du projet et à la contribution au processus de capitalisation et de diffusion des résultats obtenus des GIEE coordonné par le réseau des chambres d'agriculture ;

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non